

*Initiatives ministérielles*

Dans son rapport sur la prévention du crime, le Comité permanent de la justice et du solliciteur de la Chambre des communes note que le taux d'incarcération est plus élevé aux États-Unis qu'ailleurs et que ce pays dépense actuellement 70 milliards de dollars pour la police, les tribunaux et les services correctionnels. Pourtant, en 1990, les États-Unis étaient les premiers au monde pour les meurtres, viols et vols qualifiés. D'ailleurs, les statistiques ne cessent d'augmenter à ce chapitre aux États-Unis.

Le ministre de la Justice ne prévoit, dans le projet de loi C-37, aucune augmentation de peine pour les adultes qui sollicitent et qui tiennent en otage les jeunes pour les forcer à commettre des actes criminels à leur place.

Ces adultes forcent les jeunes non seulement à commettre des actes criminels, mais en plus, ces jeunes devront endosser la responsabilité des actes de l'adulte mandataire. La sévérité de cette loi devrait s'appliquer à ces adultes mandataires qui réussissent bien souvent à se faufiler, à ne pas être rattrapés par les services policiers, ni par conséquent être poursuivis devant les tribunaux, plutôt que de s'appliquer aux jeunes pris dans de tels délit.

Les jeunes écopent à la place des adultes. Veut-on, à partir d'une promesse du livre rouge, marquer les jeunes Canadiens et les jeunes Québécois au fer rouge? En effet, les jeunes n'ont souvent aucune expérience ni vécu, ce qui en fait des proies faciles pour les services policiers, qui capturent ces jeunes plus facilement que les adultes criminels mandataires.

Ils réussissent à les mettre à table pour leur faire admettre la pleine responsabilité des actes qu'on leur reproche, les inculper et finalement, les faire condamner et subir les sanctions aux frais et à la place des adultes mandataires.

Le ministre de la Justice, dans le projet de loi C-37, ne prévoit ni ne soutient aucune mesure directe efficace pour enrayer la délinquance juvénile. Une des alternatives directes qui a fait ses preuves pour enrayer la délinquance juvénile est l'instauration et le soutien financier des services des travailleurs de rue.

Actuellement, les groupes de travailleurs de rue subsistent de peine et de misère à même des subventions à rabais. Et je souligne en passant, à même des subventions qu'on appelait des programmes de développement d'emplois, la plupart du temps, et qui ont été coupés, pour faire payer en bonne partie les services jeunesse. Alors, c'est un fait important à souligner. Beaucoup de milieux, de communautés, au Québec, dans d'autres régions du Canada se servaient de ce programme d'emploi.

Or, on diminue les ressources. On diminue des ressources qui avaient leur efficacité, mais qui pourraient être encore plus efficaces si les ressources étaient augmentées à cet égard, des organismes qui sont déjà établis, qui connaissent leur clientèle, qui connaissent leurs jeunes et qui sont rodés, et qu'est-ce qu'on fait? On diminue les ressources à ce niveau.

Le ministère de la Justice accepterait-il de se départir d'une partie de son budget pour l'attribuer à ces groupes de travailleurs de rue? Ces adultes criminels qui retiennent les services des jeunes n'ont pas non plus à assumer les coûts de leur propre

défense, n'étant pas inculpés, ni n'assument les coûts de la défense des jeunes inculpés à leur place. En un tel cas, c'est la société qui, actuellement, assume les coûts d'une telle inculpation.

La loi C-37, au lieu de punir les vrais coupables, soit les adultes mandataires, s'acharne à faire subir la punition à ces jeunes, qui ont été enrôlés, et je le rappelle, par des adultes.

• (1655)

Je voudrais maintenant conclure sur l'impact du message qu'on est actuellement en train de livrer à nos jeunes. Voici 400 000 jeunes Canadiens—j'élargis la statistique, je n'ai pas le nombre en bas de 18 ans—qui sont chômeurs, et madame la députée de Rimouski—Témiscouata parlait de 2 millions de jeunes au Canada qui étaient en bas de 18 ans. Quelle est le message qu'on donne actuellement à ces jeunes? Le message suivant: tu fais du mal, on va te punir. C'est un message de non-responsabilisation, dans le sens suivant: «On te fait confiance. Tu as peut-être fait une bêtise, mais on va essayer de te donner une chance, on va essayer de réhabiliter.» Pourquoi je dis ça? Parce que les provinces, partout, manquent de ressources pour la réhabilitation, pour la réinsertion sociale.

Je ne nommerai pas le député, mais lors d'une période d'échanges, à un moment donné, un député racontait son expérience. Il s'agissait d'un témoignage vécu où lui-même dans sa jeunesse avait fait une erreur alors qu'il était âgé de 12 ans. Il avait été enchanté du fait que des adultes l'avaient pris en charge pour l'aider à se redresser, tellement qu'il est aujourd'hui député en cette Chambre. On peut dire—à moins que la fonction de député ne soit pas si intéressante que ça—qu'il s'agit quand même d'une fonction importante.

Le problème dans cette Chambre actuellement, comme au Canada, c'est qu'on raconte des histoires d'horreur. Les histoires à succès, les *success stories*, ne sont pas suffisamment mises en valeur. Pourtant, il y aurait de multiples expériences. On n'aurait qu'à parler à des éducateurs, à des gens qui sont intervenus dans le domaine du développement communautaire, dans le domaine des services de loisirs des municipalités ou à des organismes de bénévoles. Ils nous diraient chaque jour les bienfaits d'une action de prévention axée sur les activités, axée sur le côté positif des jeunes.

Actuellement, on parle du décrochage scolaire, du taux de délinquance, etc., mais on ne se pose pas des questions comme «Qu'est-ce qui incite les jeunes?». Je me souviens d'un cas dans la région de Québec, mais je ne nommerai pas de nom. On avait raconté que les jeunes avaient vu un film violent qui les avait conduits au meurtre d'un chauffeur de taxi. Cet exemple était dans le cadre d'un film. Pourquoi ne pas légiférer à ce niveau-là? Pourquoi laisser les jeunes ou les très jeunes voir des actes de violence?

Je n'ai pas de statistiques précises, mais un jeune qui regarde la télévision pendant une journée complète est peut-être exposé à une cinquantaine de meurtres. Après, on s'étonne. Je ne dis pas qu'il y en a plus, mais ce sont des mesures auxquelles on pourrait songer.